

## LIVRET D'ACCUEIL – Rentrée septembre 2022

Madame, Monsieur,

En ce début d'année scolaire, et avant de vous rencontrer, je souhaite une bonne rentrée à vos enfants.

Je désire également porter à votre connaissance quelques renseignements ci-dessous.

### Administration et services

Bureau Direction – M. AULIER. Déchargé de classe le lundi et le mardi.	05-53-54-33-21
<b>Maternelle</b>	<b>05-53-54-47-92</b>
Mairie <a href="mailto:chateau.leveque@gmail.com">chateau.leveque@gmail.com</a> Maire : M. Alain MARTY	05-53-54-30-77
Le restaurant scolaire Accueil périscolaire ; <a href="mailto:periscochateau24@laposte.net">periscochateau24@laposte.net</a>	05-53-08-42-94 05-53-04-58-85
Rased : Réseau d'aide spécialisée / Psychologue scolaire	06-03-93-76-79

Périscolaire :

- Un accueil périscolaire payant : de 7h10 à 8h20 et de 16h30 à 18h45

Les problèmes rencontrés avec le personnel communal ou inhérents au fonctionnement des services municipaux devront être signalés à la mairie.

### Horaires et modalités d'accès dans l'école.

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi	PS/MS – PS/MS – GS/CP *	MS/GS	CP – CE1 – CE2 – CE2/CM1 – CM1 – CM2
Entrée 8h20 Cours 8h30	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	Portail nouvelle classe L'accueil des élèves se fait dans la classe.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves se fait sous le préau.
Sortie 11h30 11h45 pour les CE2-CE2/CM1-CM1-CM2	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves au portail Ceux qui vont au restaurant scolaire restent dans la cour maternelle.	Portail nouvelle classe Les parents viennent chercher les élèves au portail Ceux qui vont au restaurant scolaire rejoignent la cour maternelle.	La sortie se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail. Ceux qui vont au restaurant scolaire restent sous le préau.
Entrée 13h20 / (13h35 pour les CE2-CE2/CM1-CM1-CM2) Cours 13h30 / (13h45 pour les CE2-CE2/CM1-CM1-CM2)	Portail Maternelle L'accueil des élèves se fait dans chaque classe.	Portail Maternelle pour les MS faisant la sieste, Portail nouvelle classe pour les GS.	L'entrée se fait au portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. L'accueil des élèves du bâtiment du haut se fait au portail de la cour du haut.
Sortie 16h30	Portail Maternelle Les parents viennent chercher les élèves devant chaque classe.	Portail nouvelle classe. Les parents viennent chercher les élèves devant chaque classe.	Portail le plus proche du bâtiment dans lequel se trouve la classe de l'enfant. Les parents viennent chercher les élèves au portail.

- \* Les enfants de maternelle (PS,MS,GS) seront rendus aux horaires prévus uniquement aux **personnes majeures habilitées** par eux (parents, responsables légaux, personnes inscrites sur la fiche de renseignements de rentrée) ou personnel périscolaire si retard des parents. La liste de ces personnes doit être remise aux enseignants par l'intermédiaire de la feuille de renseignements. Pour tout changement en cours d'année ou de façon occasionnelle, en informer l'enseignant par écrit.

## Calendrier scolaire 2022-2023 pour l'école de Château l'Evêque (école à 4 jours)

	<b>Zone A : Académie de Bordeaux</b>
<b>Prérentrée des enseignants</b>	mercredi 31 août 2022
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	jeudi 1 septembre 2022
<b>Vacances Toussaint</b>	Samedi 22 octobre 2022 Dimanche 6 novembre 2022
<b>Vacances Noël</b>	Samedi 16 décembre 2022 lundi 2 janvier 2023
<b>Vacances Hiver</b>	Samedi 4 février 2023 Dimanche 19 février 2023
<b>Vacances Printemps</b>	Samedi 8 avril 2023 Dimanche 23 avril 2023
<b>Pont de l'ascension : (prise en compte de la semaine à 4 jours)</b>	du mercredi 17 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023
<b>Début des vacances d'été (*)</b>	vendredi 7 juillet 2023 après la classe.

### Coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école, gérée bénévolement par des enseignants volontaires, finance les sorties, visites, voyages, séjours et autres activités culturelles non prises en charge par la mairie, et autres petits achats (goûters et boissons, jeux pédagogiques, petit matériel non budgétisé,...). Ses ressources proviennent uniquement des actions menées tout au long de l'année avec l'aide des parents (photos, loteries, vente de gâteaux...) de quelques dons et subventions, mais aussi et surtout des cotisations des familles.  
Chaque année, la coopérative invite donc les parents à participer, dans les limites de leurs moyens. Cette cotisation est indispensable pour financer les projets mais pas obligatoire pour les familles.

Nous lançons donc notre appel à cotisations pour cette année scolaire :

10 € pour 1 enfant  
15€ pour 2 enfants  
20 € pour 3 ou plus

Ce montant (à titre indicatif, peut varier selon les moyens) est à régler par chèque de préférence à l'ordre de :

« Coopérative scolaire ».

sous enveloppe cachetée, avec indication du(des) nom(s) de(s) l'enfant(s), sa(leurs) classe(s).

### Assurance scolaire (attestation à fournir dès la rentrée à l'enseignant)

Je tiens à vous rappeler l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance et son obligation pour les sorties facultatives. En effet, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est fortement conseillée, et exigée lorsque les élèves participent à une sortie facultative : c'est le cas d'une sortie dépassant les horaires habituels de la classe lorsqu'elle inclut la pause déjeuner ou dépasse les horaires de la journée de classe.

Aussi, veuillez bien vérifier auprès de votre assureur que votre contrat d'assurance couvre bien « **les risques scolaires et extra scolaires** », incluant la **Responsabilité Civile ET l'Individuelle Accident Corporel**.

**Je vous remercie d'en remettre une copie à l'enseignant même si elle a déjà été donnée à la Mairie.**

A défaut, une mutuelle (imprimé MAE distribué à la rentrée) vous propose des assurances couvrant absolument tous les risques que peut encourir votre enfant pendant les périodes scolaires et périscolaires (cantine, TAP, garderie).

### Réunion de classe – Rendez-vous avec les enseignants

Dans chaque classe a lieu une réunion d'information générale de « rentrée ». La date est donnée par chaque enseignant. Pour des questions individuelles, merci de prendre rendez-vous au préalable auprès de l'enseignant.

### Charte de la Laïcité à l'école

**Cf. Charte aux tableaux d'affichage et sur le site de la mairie**

En application de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004, le port de signes ou de tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit à l'école.